

INFO CORONAVIRUS

18 MARS 2020 - **N°2**

MERCI À TOUS LES AGENTS QUI SONT SUR LE TERRAIN, AUX VOLONTAIRES ET À CEUX QUI LES SOUTIENNENT DEPUIS CHEZ EUX.

Déjà 210
volontaires



APPEL À VOLONTARIAT

Les Plans de continuité d'activité (PCA) ne peuvent parfois fonctionner avec les seuls agents de leurs directions, qui comme tous les agents peuvent être absents. Toute personne dont l'activité n'est pas prioritaire dans le cadre du PCA peut se porter volontaire. Des mesures seront prises pour assurer sa protection lors des missions.

VOUS ÊTES VOLONTAIRE, COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Remplissez le formulaire en ligne : <https://forms.gle/5QAw1FmzAUceg6Ey6>

BESOIN D'INFORMATIONS ? CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT RH :

- ✓ Anne BOUTIN au 06.32.38.16.98 - Aude ROSTOUCHER au 06.74.10.67.18
- ✓ Par e-mail : volontairescovid19@nantesmetropole.fr
- ✓ Naonantes : https://naonantes.nantesmetropole.fr/jcms/p_1367266/fr/coronavirus-premier-appel-a-volontaires

PROFILS RECHERCHÉS

Vous serez amenés à :

- ✓ intervenir en Ehpad ou en résidences autonomie
- ✓ être au service de portage de repas à domicile
- ✓ intervenir dans l'espace Agnès Varda (accueil du public fragile)
- ✓ être fonctions supports au sein du département prévention et solidarités.
- ✓ **en renfort des acteurs d'aide alimentaire pour distribuer des repas aux personnes en grande précarité**

Pour l'ensemble des missions, les modalités d'exercice (adresse, horaires, durée, formation préalable) vous seront précisées ultérieurement, en fonction des besoins du service et de vos possibilités.

QUELLES SONT LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION POUR LES AGENTS QUI TRAVAILLENT ?

La sécurité et la protection des agents est la priorité. Plusieurs dispositions sont prises pour les accompagner :

DES ÉQUIPEMENTS POUR LES AGENTS DES PCA ET LES VOLONTAIRES

- ✓ Du gel et de la solution hydroalcoolique, des lingettes et des gants sont en train d'être distribués en s'adaptant aux besoins différents de chaque poste de travail : priorité est donnée aux agents à l'accueil ou en accompagnement du public. Des aménagements de locaux sont parfois réalisés et l'organisation du travail modifiée quand cela est nécessaire. Les masques sont affectés prioritairement aux personnels soignants. Les directions concernées recevront les informations quant aux modalités de commande.

POUR FACILITER L'ORGANISATION

- ✓ Les enfants de 0 à 3 ans des professionnels mobilisés dans le cadre du PCA pourront être pris en charge dans les crèches. Il s'agit de modes de garde (7h30 / 19h, 5 jours /7) pour les parents qui n'ont pas de moyens alternatifs. Une prise en charge par l'ACCOORD pour les enfants de 3-12 ans est possible du lundi au dimanche dans les accueils de loisirs à la Manu de 7h à 19h. Pour les agents concernés contactez votre encadrant, un numéro de téléphone sera mis à disposition prochainement.
- ✓ Les agents, dont la présence est nécessaire au PCA, peuvent demander à pouvoir bénéficier d'un véhicule de service, sous réserve des disponibilités du parc (contact : maxime.guiheneuf@nantesmetropole.fr). S'il n'y a plus de véhicules disponibles, des indemnités kilométriques pourront être accordées. Les modalités seront allégées et précisées.
- ✓ Toujours avoir sur soi son autorisation de déplacement. Pour les agents qui doivent venir en voiture, la verbalisation sur des places de stationnement payantes en surface est annulée.

DANS LES BÂTIMENTS

- ✓ Le nettoyage renforcé des locaux est activé, merci d'indiquer chaque bureau vide pour libérer du temps aux personnels de nettoyage.
- ✓ Un marquage au sol sera mis en place dès que possible dans les lieux d'accueil du public.
- ✓ L'installation d'hygiaphone est en cours dans les accueils généraux

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES :

- ✓ je me lave les mains toutes les heures
- ✓ je salue de loin
- ✓ je garde une distance de 1 mètre avec mes collègues
- ✓ j'aère régulièrement si possible les bureaux et salle de réunion
- ✓ j'éternue dans mon coude
- ✓ j'utilise des mouchoirs à usage unique que je jette immédiatement dans une poubelle
- ✓ je viens au travail en privilégiant le transport individuel (piéton, vélo, voiture)